

Commune de Montanaire

Rapport de la commission des finances sur le préavis municipal no 9/ 2016

Chapelle-sur-Moudon – Remplacement du collecteur des eaux claires du secteur « Les Piècettes »

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers communaux,

La commission de gestion et des finances s'est réunie le jeudi 26 mai 2016 en présence de MM. Claude-Alain Cornu et Michel Rosset municipaux.

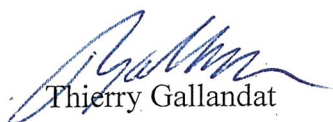
La commission a étudié le préavis municipal no 9/2016 et entendu les explications détaillées des municipaux.

Ce renouvellement de conduite est jugé nécessaire et incontournable. Après déduction de la part cantonale, le montant à charge de la commune s'élève à sfr. 490'000, --.

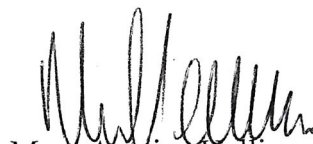
La commission des finances considère cette dépense comme justifiée et recommande au conseil communal de

- d'autoriser la municipalité à réaliser les travaux de remplacement du collecteur EC du secteur « Les Piècettes » à Chapelle-sur-Moudon ;
- d'accorder pour ces travaux un crédit de sfr. 490'000, --
- de financer ces travaux pour un montant de sfr. 90'000, -- par la trésorerie courante
- de financer le solde des travaux pour un montant de sfr. 400'000, -- par un emprunt auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions du marché.
- d'amortir la somme de sfr. 90'000, -- par un prélèvement sur le fonds de réserve no 9282.00, fonds pour travaux futurs.
- d'amortir le solde de sfr. 400'000, -- sur une période de 30 ans à raison de sfr. 13'350,- par an, la première fois lors de l'exercice 2017.

Montanaire, le 29 mai 2016


Thierry Gallandat


Corinne Favre


Marc-Antoine Vulliens


Jean-Frédéric Pache


Jean-Maurice David, rapporteur